



1977-2005

[www.arglar.com](http://www.arglar.com)

**Amicale des Résidents (CNL)  
des Groupes Lauzin-Atlas-Rébeval**

Paris, le 24 janvier 2005

à : **CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE**

4, place Raoul Dautry 75015 PARIS

à l'attention de M. **Gilles BENOIST**, Président du Directoire  
M. **Jean-Luc GUILLERMOU**, Service Immobilier

Réf. : ARGLAR / 050124

Copie : M. **Roger MADEC**, Maire du 19<sup>ème</sup> Arrdt

Mairie du 19<sup>ème</sup> Arrdt, Place Armand Carrel 750019 PARIS

M. **Michel ORIVEL**, Directeur des Ventes  
GÉRER, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Copie : M. **Alex MAUDET**, CNL PARIS

Objet : Alerte sur certaines dérives du processus de vente

Réf. : Mise en vente à la découpe CNP : 6-8-12 allée Louise Labé, 3-7 rue Lauzin, 27 rue Rébeval

Articles de Presse ci-dessous relatifs aux abus constatés sur des « ventes à la découpe » :

Libération	Le Monde	Assemblée Nat.	N. Obs	Figaro-Économie
12-01-2005	10-01-2005	21-01-2005	18-03-2004	22-01-2005

Monsieur le Président,

Notre association affiliée à la CNL est intervenue à plusieurs reprises auprès de vous au sujet du processus de vente à la découpe par la CNP de 214 appartements de la résidence Lauzin-Rébeval (Lauzin 2-3). La commercialisation a été confiée par la CNP à un cabinet extérieur, la société « GÉRER ».

Nous avons notamment rappelé notre demande de choix laissé aux locataires d'un achat dans des conditions équitables ou d'un maintien dans les lieux dans les conditions d'une location pérenne.

Suite à ces démarches, nous avons assisté les locataires qui le souhaitaient dans leurs démarches, soit vers un achat, soit vers une demande de reconduction de bail. Les événements ont indiqué qu'une part de nos interventions avaient été entendues.

Mais depuis l'été dernier, nous sommes alertés par de nouveaux cas individuels de locataires :

- ◆ les uns ont reçu un **congé pour vente** et voient leur avenir assombri vu les prix spéculatifs du marché,
- ◆ les autres se voient proposer l'achat à des **prix prohibitifs**, alors que leurs ressources sont restées stables.

Comme vous le savez, les opérations immobilières du type « **vente à la découpe** » font aujourd'hui l'objet de vives critiques. En témoignent de nombreux articles de presse, les déclarations du Ministre des Finances, du Secrétaire d'État au Logement, ainsi que des propositions visant à légiférer pour mieux protéger les locataires.

Nous revenons vers vous aujourd'hui et vous demandons de bien vouloir donner à vos Services les directives de nature à permettre l'option du maintien dans les lieux soit par l'achat à un prix restant du même ordre de grandeur que celui consenti aux locataires au début de la vente, allégé d'une véritable décote, soit par la reconduction des baux compte tenu des situations des occupants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée,

**Marie-Antoinette ANGÉNIEUX**

Trésorière (Lauzin 2-3)

**Gérard LAUTON,**

Président.